



EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE

Organisée avec le Partenariat
de la Ville de **SILLE LE GUILLAUME (Sarthe 72)**

Du 1er au 2 NOVEMBRE 2025



REGLEMENT GENERAL

DEROULEMENT

Cette exposition est organisée par l'Entente Avicole Sarthoise (E.A.S.), avec le partenariat de la ville de Sillé le Guillaume (Sarthe), et les patronages de la SCAF, SNC, FFV, FFC, UAAO. Elle se déroulera du 1 au 2 novembre 2025, au gymnase « Ernest Chevreuil ». Elle s'adresse à tous les éleveurs – amateurs de volailles – lapins – pigeons qui en sont les naisseurs.

Les animaux seront bagués ou tatoués et valablement vaccinés comme les D.D.P.P. l'imposent

Réception et encagement des animaux : jeudi 30 octobre de 10 H à 19 H
Opération du jury : vendredi 31 octobre de 8 H à 12 H
Ouverture au public : samedi 1 novembre : 9 H – 18 H au dimanche 2 novembre : 17 H
Début des ventes : samedi 1 novembre à partir de 10 H
Remise des prix et déchargement des sujets : dimanche 2 novembre à partir de 17 H.

Une bourse aux oiseaux sera organisée lors de cette manifestation pour les éleveurs ayant engagés des animaux au concours. Le nombre ne devra pas dépasser 50 % de ses engagements. Tout sujet engagé devra correspondre à un standard bien défini, bagué et vacciné, et en bon état sanitaire.

DROITS D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Les droits d'inscription sont fixés comme suit :

Unité	: Pigeons, Lapins, Cobayes, Volailles, Dindes, Oies, Canards, Animaux de parc et aquatiques d'ornement	3,50 €
Couple	: Animaux de parc et aquatiques d'ornement	5,00 €
Trio	: Volailles, Dindes, Oies et Canards (1 mâle et 2 femelles)	6,00 €
Parquet	: Volailles (1 mâle + 3 femelles)	6,00 €
Volière	: Pigeons (3 couples), Volailles (1 mâle + 6 femelles)	6,00 €
	Catalogue obligatoire	5,00 €
Bourse	: unité toutes catégories	2,00 €

L'exposant retirant pour une raison quelconque un ou plusieurs lots, après leur inscription, ne peut réclamer le montant des droits versés. Les oiseaux régis par la loi de Washington ne seront pas acceptés.

ENGAGEMENTS

Toute déclaration d'inscription devra être expédiée, à **LEGARE Marie-France, 912 La Petite Grenouillerie 72250 PARIGNE l'EVEQUE**, amf.legare@wanadoo.fr. Elle devra être accompagnée du montant des inscriptions, par chèque bancaire à l'ordre de l'E.A.S. et du certificat de vaccination et ordonnance (afin d'éviter les soucis lors de la mise en cage). En fonction, du niveau de risque concernant l'influenza aviaire, une attestation sur l'honneur de l'exposant vous sera demandée.

En cas d'annulation de cette exposition pour causes sanitaires (COVID, grippe aviaire), aucun montant ne sera retenu par l'EAS.

LA CLOTURE DES INSCRIPTIONS EST FIXEE AU 3 OCTOBRE 2025. Le Comité se réserve le droit de clore les inscriptions avant cette date, en cas de manque de matériel ou de place, et se réserve le droit de refuser tout engagement sans avoir à en motiver sa décision.

Les numéros de bagues, tatouages, et pastilles seront à préciser sur la feuille d'enlogement qui vous sera envoyée avec les numéros de cages.

MESURES SANITAIRES

A l'arrivée, les sujets seront soumis à un contrôle. Tout sujet douteux sera retourné ainsi que ceux se trouvant dans le même emballage. Ceci sans remboursement des frais et à la charge de l'exposant.

ATTENTION : suite à l'arrêté préfectoral de la Sarthe concernant la réglementation des concours et expositions : toutes les volailles et pigeons présentés au cours de la manifestation doivent être valablement et réglementairement vaccinés, contre la maladie de Newcastle. Un certificat sera demandé par la DDPP à la mise en cage. Il est demandé de compléter correctement la déclaration d'inscription qui reprend aussi l'annexe 2.

JUGEMENT

Pendant les opérations du jury, l'entrée de l'exposition sera interdite. Dès le jugement terminé, les cages seront fermées et ne pourront être ouvertes qu'en présence d'un commissaire.

Les récompenses seront décernées d'après décision du jury désigné par le Comité de l'exposition. Les décisions du jury seront sans appel.

VENTE DES ANIMAUX

Les exposants pourront mettre en vente les sujets exposés. Le comité se réserve le droit de majorer le prix de 20 %. La vente commencera le samedi 1 novembre 2025 à 10 h. Tous les sujets vendus (sauf les grands prix) pourront être retirés immédiatement en la présence d'un commissaire (sauf les sujets achetés par les exposants). Tout exposant retirant un animal de la vente devra en faire le rachat.

RESPONSABILITE

Le comité de l'exposition prend toutes les mesures nécessaires pour la bonne tenue des sujets et leur nourriture. Mais le comité ne pourra être tenu responsable, en cas de décès, vols, changements de cages, perte des sujets ou détérioration des emballages.

RECOMPENSES

- **GRANDS PRIX d'EXPOSITION : Pigeons, Palmipèdes, Lapins, Volailles,**
- **MEILLEURS SUJETS DANS LES DIFFERENTES CLASSES**
 - Palmipèdes et ornementaux
 - Lapins : grandes races, races moyennes, petites races, races naines et cobayes
 - Pigeons : classement SNC
 - Volailles : races françaises, races étrangères, races naines
- **CHAMPIONNAT REGIONAL « GELINE DE TOURAINE » patronné par l'UAGT**
- **CHAMPIONNAT REGIONAL « LAPINS NAINS » patronné par l'UNESLN**
- **CHAMPIONNAT REGIONAL « CELEC : Lapins aux Extrémités colorées »** (Sallander, Russe, Zibeline, Chamois de Thuringe et Séparator), **patronné par le CELEC**
- **CHALLENGE DU PIGEON « MONDAIN »,**
- **PARTENAIRE de la COURSE AUX POINTS pour les exposants éleveurs de lapins, patronné par le Lapin Club de France**
- **DIVERS CHALLENGES (Attention : ne seront pris en compte que les sujets engagés en unités et désignés par l'éleveur)**
 - « **PIGEONS DE FORME FRANÇAIS** » sur 6 sujets, de même race
 - « **PIGEONS DE FORME ETRANGERS** » sur 6 sujets, de même race
 - « **PIGEONS FANTASIES** » sur 6 sujets, de même race
 - « **VOLAILLES** » sur 6 sujets, présentés dans chacune des classes : races françaises, races étrangères, races naines
 - « **Palmipèdes et ornementaux** » sur 6 sujets de même race
 - « **LAPINS** » et « **COBAYES** » sur 6 sujets dans chacune des classes : Grands, Moyens, Petits, Nains, Cobayes.

Pour les sociétaires de l'EAS : **challenge** sur 6 sujets et **prix d'élevage** sur 10 sujets, désignés avant le jugement (voir règlement). Les récompenses ne seront pas cumulables afin de récompenser un maximum d'éleveurs.

Membres du Bureau de l'E.A.S. : pour tous contacts

BOURGAULT Joël, Président	43, rue des Acacias	53160 ST MARTIN DE CONNEE	06 79 42 09 32
LEMERCIER Daniel, Vice Président, commissaire	La Villebonnière	72110 BEAUFAY	02 43 29 09 19
VASTEL Patrice, Secrétaire	La Bodraie	49430 DURTAL	06 71 14 04 63
DULUARD Emilien, Secrétaire adjoint, commissaire	La Gaumerie	72380 JOUE L'ABBE	06 33 47 62 46
LEGARE Marie France, Trésorière	912 La Petite Grenouillerie	72250 PARIGNE L'EVEQUE	06 98 00 76 84
AUBIE Nathalie, Trésorière adjointe	20, rue du Parc	72390 DOLLON	07 61 77 98 37
DULUARD Claude, Membre	La Gaumerie	72380 JOUE L'ABBE	02 43 27 61 33
GOMEZ Aymeric, Membre	47, route de l'Abbé Lilièvre	72130 FRESNAY SUR SARTHE	06 41 19 21 89
GOUIN Bruno, Membre	La Vigne	72380 SAINT JEAN D'ASSE	06 61 42 03 99
PIAT Jean-Michel, Membre	159 impasse de Beaulieu	72110 BONNETABLE	06 46 80 58 68
LEGARE Alain, commissaire d'exposition	912 la Petite Grenouillerie	72250 PARIGNE L'EVEQUE	06 03 47 36 80



EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE
Organisée avec le Partenariat
de la Ville de SILLÉ LE GUILLAUME (Sarthe 72)
Du 1 et 2 novembre 2025



DECLARATION D'INSCRIPTION

M.

Adresse :

.....

N° de téléphone : Mail :

Les animaux seront amenés et installés par

L'exposant

Le Groupe de

Décompte :

CATEGORIES	Nombre	Prix	TOTAL
Unité : Toutes catégories		3,50 €	
Couple : Animaux de parc et aquatiques ornement (1 m et 1 f)		5,00 €	
Trio : Volailles, Dindes, Oies et Canards (1 mâle et 2 femelles)		6,00 €	
Parquet : Volailles (1 mâle + 3 femelles)		6,00 €	
Volière : Pigeons (3 couples), Volailles (1 mâle + 6 femelles)		6,00 €	
Catalogue obligatoire	1	5,00 €	5,00 €
Unité pour la bourse (50 % des inscriptions au concours)		2,00 €	
TOTAL A PAYER			

Le paiement est à effectuer à l'ordre de l'Entente Avicole Sarthoise (E.A.S.) par chèque bancaire, et à adresser en même temps que votre déclaration, à LEGARE Marie-France, 912, La Petite Grenouillerie 72250 PARIGNE L'EVEQUE –.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE PARTICIPATION AUX EXPOSITIONS (Annexe 2) :

Je déclare sur l'honneur (rayer la mention inutile)

- n'avoir présenté ou fait présenter aucune de mes volailles ou aucun de mes oiseaux à un rassemblement, concours ou exposition dans les trente derniers jours, précédant l'exposition de Sillé le Guillaume.
- avoir participé aux rassemblements, expositions ou concours suivants, dans les trente derniers jours :

Date de la participation	Nom et lieu de l'exposition ou concours	Nationalités présentes

NE PAS OUBLIER DE JOINDRE VOS DOCUMENTS VETERINAIRES, ATTESTANT LA VACCINATION.

Je soussigné, déclare accepter toutes les conditions du règlement de l'exposition.

Fait à Le Signature :

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 3 OCTOBRE 2025

Nom - Prénom : engage les sujets suivants AU CONCOURS:

	Volailles			Autres volailles et palmipèdes	Lapins					Pigeons Tourterelles	Mâle : M Femelle : F Couple : C Parquet : P Volière : V Trio : T	Races - Variétés - Couleur à renseigner au maximum	Prix de vente
	Grande race Française	Grande race Etrangère	Race Naine		Grande race	Race Moyenne	Petite Race	Race Naine	Cobayes				
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													
13													
14													
15													
16													
17													
18													
19													
20													
21													
22													
23													
24													
25													

Participera aux challenges : **OUI** **NON** *rayez la mention inutile.*
Bien mentionner les cages en unité qui participent aux challenges sur **la feuille de mise en cage**, qui vous sera retournée avec les numéros de cage.

Nom - Prénom :

engage les sujets suivants A LA BOURSE :

ATTENTION LE NOMBRE NE DOIT PAS DEPASSER 50 % DES ENGAGEMENTS AU CONCOURS.

[illegible]